



Nouveau PROTOCOLE

Réouverture des pas de tir 25/50/100/200/IR 900/Plateau **Accès aux Jeunes majeurs et adultes licenciés**

Autorisation par le service des Sports de la Ville du Creusot

- Nettoyage des mains avec le produit mis à disposition à l'entrée du club dès votre arrivée et lors de votre départ.
- Vous présentez au bureau, le port du Masque est obligatoire.**
- Au bureau c'est le permanent qui remplira le cahier de présence.
- Venez avec votre licence 2020/2021 validée du médecin .**
- Port du masque obligatoire lors de la circulation jusqu'aux lignes de tir.
- Respecter la distanciation individuelle.**
- Des produits désinfectants sont mis à votre disposition pour nettoyer votre matériel ou le matériel prêté par le club, nettoyer votre emplacement et le matériel touché pendant l'entraînement.
- Les lingettes, chiffons, papier jetable utilisés lors de la désinfection seront déposés dans les poubelles COVID réservées à cet effet.
- Bonne reprise à tous. **Attestation de déplacement de rigueur.**

Le Comité Directeur de la STC le Creusot.

Le 01 Décembre 2020